

LE FLUOLITE : l'insecticide de sécurité

SI VOUS NE VOULEZ PAS VOUS EXPOSER OU EXPOSER VOTRE PERSONNEL, VOS ANIMAUX DOMESTIQUES OU DE BASSE-COUR A LA MORT

LISEZ CECI

« Un de nos voisins était en train de répandre son produit arsenical dans un champ de pommes de terre. Malgré toutes les précautions prises, il ressentit des brûlures dans une de ses mains. Faute de soins immédiats ou, peut-être, irrémédiablement le mal empira et, au bout de quelques jours, on dut l'**amputer d'une main**. Jugez de l'effroi causé dans le pays et de la résolution unanime de laisser le doryphore continuer tranquillement son action dévastatrice avec le secret espoir cependant de pouvoir un jour employer un produit aussi efficace et, surtout, moins dangereux à manier ».

M. Fourré, 34, rue de la Bretonnerie, Poitiers.

ET ENCORE CELA

« Les arséniate créent bien des ennuis : non loin d'ici une vache est crevée après avoir bu dans un récipient mal nettoyé. Chez M. Gourry, au Plaisir, par Tonneins, sur un troupeau de 30 dindons, 15 sont morts après avoir été sur un champ de pommes de terre traité à l'arséniate ».

M. Barbariche, Clairac (Lot-et-Garonne), 24 septembre 1936

Utilisez LE FLUOLITE, ce n'est pas un poison

pour l'homme, les animaux domestiques ou de basse-cour, le gibier.

En conséquence le Fluolite peut être utilisé :

En toutes saisons, sur toutes cultures (en particulier partout où se trouvent des cultures potagères intercalaires).

Sans précautions spéciales.

N'est soumis à aucune restriction légale d'emploi.

Le Fluolite est le seul produit pouvant être, éventuellement, sans aucun risque, utilisé à la veille de la vendange.

Des preuves de l'innocuité du Fluolite

« J'ai employé avec succès votre Fluolite pour détruire le doryphore qui était en grand nombre cette année. J'ai pu, comme c'était indiqué, laisser mes animaux de basse-cour et autres, passer et même manger dans le champ traité. **Je n'ai pas eu de volailles empoisonnées comme l'année d'avant où j'employais l'arséniate** ». (1) *M. Malavergne, cultivateur à Evirat (Dordogne), 8 novembre 1936.*

« Je puis certifier que le Fluolite n'empoisonne pas les animaux de basse-cour, car **mes volailles étaient journellement dans mes pommes de terre, ramassant les larves mortes** ». *M. Lavrault, éleveur de pintades, Melle (Deux-Sèvres), 1 novembre 1936.*

« J'ajoute que, comme votre affiche et votre publicité l'indiquaient, **le Fluolite n'est pas dangereux ni pour les animaux, ni pour les journaliers qui l'emploient** ». *M. Perrier, propriétaire, Condat (Dordogne), 6 novembre 1936.*

(1) Les produits arsenicaux insolubles répandus sur les grappes restent dans le vin.

POUR NE PAS S'EMPOISONNER... PRÉFÉRER FLUOLITER